

CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2025 à 20h30

Spectateurs présents : Mme Annie CANDELA et M. Thierry DRAN

Absents excusés : M. André KUHN qui donne pouvoir à Mme Catherine PUJOL, M. David VILABOY qui donne pouvoir à Mme Evelyne DRAN, M. Vincent BONNAIRE qui donne pouvoir à M. Stéphane DERUE et M. Jacques ESTELON ne donnant pas pouvoir.

Absents non-excusés : /

Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT

Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération nomination agent recenseur pour recensement population 2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi pour le recensement de la population 2026

Délibération labellisation mutuelle santé

Madame le Maire informe l'assemblée d'une participation financière obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics aux garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents notamment du risque santé, à compter du 1er janvier 2026. La participation est à hauteur de 15 €uros minimum aux contrats santé souscrits à titre individuel par les agents sous réserve que ceux-ci soient labellisés. Après l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025, Madame le Maire demande à l'assemblée de voter pour le montant de participation par agent.

Le conseil municipal adopte à 11 voix POUR de fixer le montant unitaire de participation par agent comme suit : 15 euros brut mensuel.

Délibération donnant mandat au CDG51 pour convention mutuelle 2027

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre de gestion de la Marne va lancer début 2026, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Frais de Santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2027.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Marne afin de mener la mise en concurrence.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de gestion de la Marne pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Délibération tarif reprise parcelles Rue du Stade et l'Hyvert

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de voirie réalisés Rue du Stade et Rue de l'Hyvert en 2017, la commune doit procéder à la reprise de bouts de parcelles appartenant à des propriétaires privés, dont les superficies ont été relevées par un géomètre.

Madame le Maire indique qu'il appartient désormais à l'assemblée de fixer le prix de vente au mètre carré pour ces acquisitions afin de permettre la signature des actes d'achat et de valider les relevés faits par le géomètre.

Madame le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et à ne pas prendre part au vote.

En conséquence de quoi, Mme Béatrice KANDEL, M. Thierry ALIPS et M. Vincent ODILLE ayant ou pouvant avoir des intérêts personnels dans ce projet, n'ont pas donné leur avis, pas pris part aux débats et au vote concernant ce projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 9,15 €uros / m² pour l'acquisition des bouts de parcelles concernées.

Délibération avis projet éolien Marson et Vésigneul-sur-Marne

Madame le Maire informe l'assemblée que les communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne ont un projet parc éolien de 10 éoliennes et 3 postes de livraison. Un arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique a été établi le 24 octobre 2025. La commune se trouvant dans le rayon de 6 kms autour de ce site, Madame le Maire informe que l'assemblée doit donner son avis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à ce projet éolien.

TOUR DE TABLE :

M. Mickaël FLEURY fait un retour positif sur l'animation de Noël qui a eu lieu le mercredi 10 décembre 2025 : 33 enfants présents avec une bonne ambiance générale.

M. Stéphane DERUE interroge Madame le Maire sur l'état d'avancement des réseaux dans la rue de l'Hyvert, au regard des nouvelles maisons actuellement en construction. Madame le Maire indique que les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable sont en attente de réception des devis. Le raccordement à l'électricité est à la charge du pétitionnaire, en lien avec le SIEM.

M. Thierry ALIPS demande l'accord de la commune pour pouvoir commander des cailloux afin de procéder prochainement à leur répandage sur les chemins communaux concernés.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 45.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 29 janvier 2026 à 20 h 30.